CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E46419** **VALABLE JUSQU'AU** **14/01/2027**

ÉDITÉ LE **10/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/01/2024
Capital : 309 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES

Siret : **321 163 768 00070**
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 2100726

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 506704J1209000/1 329813

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 506707M482000/1 326173

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : **EIFFAGE CONSTRUCTION PAYS DE LOIRE ECPDL (AGENCE)**

13 RUE ERNEST SYLVAIN BOLLEE
72230 ARNAGE

Téléphone : 02 43 21 10 47 **Fax :**
Portable : 0610460717

Site Internet :
E-mail : ec72.construction@eiffage.com

Responsabilité légale :
EIFFAGE CONSTRUCTION (552 000 762) / LOUIS CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 34 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	15/01/2025
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	15/01/2025
7132 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	15/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	15/01/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/01/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	15/01/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	15/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 17:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.